

DÉPARTEMENT DU RHONE

-----  
**MAIRIE**

DE

**SAINT-NIZIER-D'AZERGUES**

69870



E-mail : [mairie@stnizierdazergues.fr](mailto:mairie@stnizierdazergues.fr)

Téléphone : 04.74.02.00.44

## PV du conseil municipal du Mercredi 3 mai 2023

Présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, Christine VIGNE, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD, Dominique MARTINS Adjoints, Fabien AUGAY, Gilles DESCOMBES, Bernard GROS, Roland PICCETTO, Christelle VERNE

Excusés :

Grégory PEGUY, (Arrivé à 21h30)

Guillaume GAUTHIER,

Alexis POTHIER (a donné pouvoir à Alain DEQUEVAUVILLER),

Absente : Anaïs EISPESSE,

Secrétaire de séance : Roland PICCETTO

Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, ouvre la séance à 20h05.

Alain DEQUEVAUVILLER rappelle l'ordre du jour et propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :  
Implantation de l'antenne ORANGE à la Chassagne

**1. Approbation des procès-verbaux - séances des 5 et 11 avril 2023** : Rapporteurs Ch. JOMARD et Ch. VALLET.

Aucune remarque n'est formulée, les procès-verbaux sont **adoptés à l'unanimité**.

**2. Recouvrement des charges dues au SYDER pour l'exercice 2023:**

Christine VIGNE rappelle que la collectivité doit se prononcer sur le mode de financement des charges dues au SYDER : à savoir soit la fiscalisation (répercussion sur la taxe foncière et d'habitation) soit la budgétisation de tout ou partie des charges dues.

Christine VIGNE expose la proposition de la commission des finances, comme suit qui est de fiscaliser une partie des charges afin de réduire les dépenses de fonctionnement :

Le montant global mis en recouvrement est de 24 740.19€

Fiscalisé 7 916.86€ soit 32%

Budgétisé 16 823.32€ soit 68%

La proposition est **acceptée** avec le vote suivant :

**Pour** : Alain DEQUEVAUVILLER, Christine VIGNE, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD, Dominique MARTINS Fabien AUGAY, Bernard GROS, Roland PICCETTO, Christelle VERNE, Alexis POTHIER

**Contre** : Gilles DESCOMBES,

### **3. DM n°1 Rectificative du BP suite à une erreur de saisie :**

Suite à une erreur de saisie l'équilibre budgétaire entre les sections d'investissement (023) et de fonctionnement (021) n'est pas respecté, de ce fait il y a lieu de prendre une Décision Modificative afin de rectifier le BP 2023 comme suit : Ajout de : 100 000€ au compte 021 140 430€ au compte 2151

Décision Modificative **acceptée** à la l'unanimité

### **4. Demande d'aide financière dans le cadre des amendes de police 2023 :**

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une aide financière du Département du Rhône dans le cadre du produit des amendes de police 2023 afin d'aménager l'entrée sud de village avec des séparateurs et un plateau ralentisseur.

Autorisation donnée à l'**unanimité**.

### **5. Attribution des subventions aux associations :**

Le choix est fait d'attribuer une subvention aux associations suivantes dans la limite de la somme de 1 500€ inscrite au BP.

RASED : 75€

Echo de Saint Nizier d'Azergues : 225€

ADHA : 600€

Anciens combattants : 100€

APE : 500 €

### **6. Implantation d'une antenne ORANGE**

Il est rappelé que la Municipalité a décidé de soutenir le collectif de riverains contre le choix de l'emplacement de la Chassagne pour l'implantation de l'antenne ORANGE dans le cadre du programme NEW DEAL.

Il est décidé à l'**unanimité d'invalider** le choix de l'emplacement retenu, et de ce fait de s'opposer à la Déclaration Préalable déposée le 2 mai 2023 en Mairie et de proposer à ORANGE l'étude d'un autre emplacement pour l'implantation de l'antenne.

### **Informations et questions diverses :**

- Christine VIGNE informe le conseil Municipal du choix de l'emplacement du pigeonnier dans le jardin des enfants derrière la mairie, et souligne l'aspect pédagogique du pigeonnier et les fréquences de nettoyage de celui-ci.

- Myriam VOLAY propose de conserver le même règlement que l'an dernier pour le concours de fleurissement, Alain DEQUEVAUVILLER invite les élus à participer hors concours pour une dynamique plus importante.
- Myriam VOLAY informe le Conseil Municipal que les travaux du fleurissement du centre bourg se feront le samedi 13 mai au matin.
- Myriam VOLAY fait part de la volonté de Mylène POTHIER de ne pas renouveler son contrat de travail en tant qu'ATSEM. Une déclaration de vacance de poste va être lancée prochainement.
- Alain DEQUEVAUVILLER informe les membres présents qu'une réunion entre les Maire de la Vallée et l'association les Clés du soleil est prévue prochainement.
- Chantal JOMARD informe qu'elle s'est rendue à l'assemblée Générale de VHB et précise que les documents sont consultables en Mairie.
- Chantal JOMARD informe qu'elle s'est rendue à une réunion tourisme et qu'elle a pu récupérer un présentoir pour les documents de la COR.
- Alain DEQUEVAUVILLER rappelle la Commémoration du 8 mai 1945, et sollicite les élus pour préparer le vin d'honneur.
- Alain DEQUEVAUVILLER projette des photos :
  1. Concernant les travaux de la réfection du trottoir endommagé par les racines de l'arbre situé sur de la terrasse du Cœur du Village. Travaux réalisés par l'entreprise MONGOIN LARDET.
  2. Concernant le clocher de l'église et alerte le conseil sur le mauvais état du croisillon bois supportant la cloche.
  3. Concernant la nouvelle chaudière granulée installée au Cœur du village

A 21h35, Monsieur le Maire lève la séance, après avoir fixé la date du prochain conseil municipal au mercredi 7 juin 2023, à 20 heures.